

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ST CEZERT-Budget Communal

Numéro SIRET : **21310473000014**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2015

Code INSEE 31473	COMMUNE ST CEZERT Budget Communal	CA 2015
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	415
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté des Communes Save et Garonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	721,67	0,00
2	Produits des impositions directes / population	161,91	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	710,46	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	21,64	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	171,78	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,52%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	117,05	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	3,05%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 300 691.09	G 294 838.98
	Section d'investissement	B 55 894.62	H 42 322.32
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 79 514.10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 23 952.18 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		356 585.71 = A+B+C+D	440 627.58 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 23 643.73	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	23 643.73 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	300 691.09 = A+C+E	374 353.08 = G+I+K
	Section d'investissement	79 538.35 = B+D+F	66 274.50 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	380 229.44 = A+B+C+D+E+F	440 627.58 = G+H+I+J+K+L

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 23 643,73	L 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 294,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 349,73	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	131 510,00	116 280,29	0,00	0,00	15 229,71
012	Charges de personnel	157 750,00	142 306,88	0,00	0,00	15 443,12
014	Atténuations de produits	3 500,00	3 085,86	0,00	0,00	414,14
65	Autres charges gestion courante	39 918,00	35 149,09	0,00	0,00	4 768,91
Total des dépenses de gestion courante		332 678,00	296 822,12	0,00	0,00	35 855,88
66	Charges financières	2 800,00	2 668,97	0,00	0,00	131,03
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		336 478,00	299 491,09	0,00	0,00	36 986,91
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	26 326,10				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	1 200,00	1 200,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		27 526,10	1 200,00			26 326,10
TOTAL		364 004,10	300 691,09	0,00	0,00	63 313,01
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	126,18	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	100 620,00	96 420,77	3 233,25	0,00	965,98
73	Impôts et taxes	74 500,00	85 187,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	91 370,00	93 459,74	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	16 408,10	0,00	0,00	1 591,90
Total des recettes de gestion courante		284 490,00	291 601,79	3 233,25	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	3,94	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		284 490,00	291 605,73	3 233,25	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		284 490,00	291 605,73	3 233,25	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 79 514,10				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 343,63	8 341,63	18 294,00	4 708,00
204	Subventions d'équipement versées	1 500,00	1 307,68	0,00	192,32
21	Immobilisations corporelles	21 300,00	638,50	5 349,73	15 311,77
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 453,65	0,00	0,00	3 453,65
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	57 597,28	10 287,81	23 643,73	23 665,74
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	47 965,00	45 606,81	0,00	2 358,19
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	47 965,00	45 606,81	0,00	2 358,19
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	105 562,28	55 894,62	23 643,73	26 023,93
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	105 562,28	55 894,62	23 643,73	26 023,93
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 500,00	3 497,20	0,00	11 002,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 580,00	0,00	0,00	16 580,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	31 080,00	3 497,20	0,00	27 582,80
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	21 004,00	37 625,12	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	23 004,00	37 625,12	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	54 084,00	41 122,32	0,00	12 961,68
021	Virement de la section de fonct. (1)	26 326,10			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 200,00	1 200,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	27 526,10	1 200,00		26 326,10
	TOTAL	81 610,10	42 322,32	0,00	39 287,78
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	23 952,18			

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	116 280,29		116 280,29
012	Charges de personnel	142 306,88		142 306,88
014	Atténuations de produits	3 085,86		3 085,86
65	Autres charges gestion courante	35 149,09		35 149,09
66	Charges financières	2 668,97	0,00	2 668,97
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 200,00	1 200,00
Dépenses de fonctionnement - Total		299 491,09	1 200,00	300 691,09
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	45 606,81	0,00	45 606,81
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 341,63	0,00	8 341,63
204	Subventions d'équipements versés	1 307,68	0,00	1 307,68
21	Immobilisations corporelles (6)	638,50	0,00	638,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		55 894,62	0,00	55 894,62
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	126,18		126,18
70	Produits des services	99 654,02		99 654,02
73	Impôts et taxes	85 187,00		85 187,00
74	Dotations et participations	93 459,74		93 459,74
75	Autres produits gestion courante	16 408,10		16 408,10
76	Produits financiers	3,94	0,00	3,94
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		294 838,98	0,00	294 838,98
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014				79 514,10

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 625,12	0,00	37 625,12
13	Subventions d'investissement	3 497,20	0,00	3 497,20
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 200,00	1 200,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		41 122,32	1 200,00	42 322,32
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014				23 952,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	131 510,00	116 280,29	0,00	0,00	15 229,71
6042	Achat presta° service sauf terra	25 000,00	22 080,48	0,00	0,00	2 919,52
60611	Eau & assainissement	1 000,00	713,55	0,00	0,00	286,45
60612	Energie-électricité	18 000,00	17 983,31	0,00	0,00	16,69
60622	Carburants	600,00	619,48	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 994,99	0,00	0,00	5,01
60632	F. de petit équipement	1 000,00	626,40	0,00	0,00	373,60
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6064	Fournitures administratives	800,00	671,79	0,00	0,00	128,21
6065	Livres,disques,cassettes	500,00	429,49	0,00	0,00	70,51
6067	Fournitures scolaires	3 500,00	2 957,94	0,00	0,00	542,06
6068	Autres matières & fournitures	3 500,00	3 449,49	0,00	0,00	50,51
611	Contrats prestations services	5 000,00	1 761,10	0,00	0,00	3 238,90
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	500,00	540,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	780,00	1 914,49	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien de voies et reseaux	600,00	503,52	0,00	0,00	96,48
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	455,09	0,00	0,00	44,91
6156	Maintenance	2 500,00	2 599,31	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 800,00	3 724,97	0,00	0,00	75,03
6182	Doc. générale et Technique	400,00	347,60	0,00	0,00	52,40
6184	Versements à des organ.form.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	574,19	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 014,41	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	0,00	212,50	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	213,00	0,00	0,00	187,00
6262	Frais de télécommunication	3 500,00	3 246,74	0,00	0,00	253,26
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	326,80	0,00	0,00	23,20
6282	Frais de gardiennage	130,00	119,55	0,00	0,00	10,45
62878	Remb. autres organismes	50 000,00	43 888,10	0,00	0,00	6 111,90
6288	Autres services extérieurs	150,00	300,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 012,00	0,00	0,00	488,00
012	Charges de personnel	157 750,00	142 306,88	0,00	0,00	15 443,12
6332	Cotisations au FNAL	100,00	90,48	0,00	0,00	9,52
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	850,00	904,99	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6338	Autres impôts & taxes	300,00	271,46	0,00	0,00	28,54
6411	Personnel titulaire	105 000,00	93 972,45	0,00	0,00	11 027,55
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	2 439,19	0,00	0,00	2 560,81
6417	Rémunération des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00	19 083,02	0,00	0,00	916,98
6453	Cotisations caisses retraite	20 500,00	19 957,20	0,00	0,00	542,80
6454	Cotisations ASSEDIC	300,00	156,51	0,00	0,00	143,49
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	4 725,88	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	300,00	243,00	0,00	0,00	57,00
6475	Médecine du travail	800,00	462,70	0,00	0,00	337,30
6478	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	3 085,86	0,00	0,00	414,14
7391171	Dégrèv. taxe foncière sur propr.	0,00	252,00	0,00	0,00	0,00
73921	Attributions de compensation	3 500,00	2 833,86	0,00	0,00	666,14
65	Autres charges gestion courante	39 918,00	35 149,09	0,00	0,00	4 768,91
6531	Indemnités élus	12 000,00	10 332,15	0,00	0,00	1 667,85
6533	Cotisations retraite élus	500,00	409,54	0,00	0,00	90,46
6541	Créances admises en non-valeur	4 370,00	4 213,33	0,00	0,00	156,67
6553	Service d'incendie	5 456,00	5 454,85	0,00	0,00	1,15
6554	Contribution organ.regroup.	8 000,00	6 897,22	0,00	0,00	1 102,78
657362	CCAS	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	8 592,00	7 842,00	0,00	0,00	750,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		332 678,00	296 822,12	0,00	0,00	35 855,88
66	Charges financières (b)	2 800,00	2 668,97	0,00	0,00	131,03
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 800,00	2 668,97	0,00	0,00	131,03
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exception.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		336 478,00	299 491,09	0,00	0,00	36 986,91
023	Virement à la sect° d'investis.	26 326,10	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	1 200,00	1 200,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 200,00	1 200,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		27 526,10	1 200,00			26 326,10
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	27 526,10	1 200,00			26 326,10
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	364 004,10	300 691,09	0,00	0,00	63 313,01
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	126,18	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	0,00	126,18	0,00	0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	100 620,00	96 420,77	3 233,25	0,00	965,98
70311	Concessions dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	620,00	620,40	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	20 000,00	12 661,39	3 233,25	0,00	4 105,36
70878	Remb par autres redevables	80 000,00	83 138,98	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	74 500,00	85 187,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	70 000,00	67 193,00	0,00	0,00	2 807,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	4 500,00	7 004,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	0,00	10 990,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	91 370,00	93 459,74	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	57 543,00	57 543,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	9 194,00	9 194,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	4 553,00	4 553,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 812,00	2 812,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	2 300,00	3 608,93	0,00	0,00	0,00
7482	Compensat° perte taxe addit° mut	9 000,00	9 664,81	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 046,00	2 046,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 404,00	2 404,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	1 500,00	1 616,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	16 408,10	0,00	0,00	1 591,90
752	Revenus des immeubles	18 000,00	16 408,10	0,00	0,00	1 591,90
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		284 490,00	291 601,79	3 233,25	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	3,94	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mob.placement	0,00	3,94	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		284 490,00	291 605,73	3 233,25	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		284 490,00	291 605,73	3 233,25	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		79 514,10				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		CA	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	31 343.63	8 341,63	18 294,00	4 708.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 343.63	8 341,63	18 294,00	4 708.00
2051	Concessions, droits similaires	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 500.00	1 307,68	0,00	192.32
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	0.00	0,00	0,00	0.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	1 500.00	1 307,68	0,00	192.32
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21 300.00	638,50	5 349,73	15 311.77
2128	Autres agenc. et aménag.	0.00	0,00	0,00	0.00
21318	Autres bâtiments publics	7 000.00	0,00	5 349,73	1 650.27
2151	Réseaux de voirie	3 300.00	0,00	0,00	3 300.00
21578	Autre matériel et outillage	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	99,00	0,00	0.00
2184	Mobilier	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
2188	Autres immo corporelles	1 000.00	539,50	0,00	460.50
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 453.65	0,00	0,00	3 453.65
2315	Immos en cours-inst.techn.	3 453.65	0,00	0,00	3 453.65
Total des dépenses d'équipement		57 597.28	10 287,81	23 643,73	23 665.74
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	47 965.00	45 606,81	0,00	2 358.19
1641	Emprunts en euros	43 500.00	43 141,81	0,00	358.19
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
16873	Dettes envers départements	2 465.00	2 465,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		47 965.00	45 606,81	0,00	2 358.19
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		105 562.28	55 894,62	23 643,73	26 023.93
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		105 562.28	55 894,62	23 643,73	26 023.93
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	14 500.00	3 497,20	0,00	11 002.80
1321	Etat & établ.nationaux	0.00	0,00	0,00	0.00
1323	Départements	3 500.00	3 497,20	0,00	2.80
1346	Participation voirie et réseaux	11 000.00	0,00	0,00	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 580.00	0,00	0,00	16 580.00
1641	Emprunts en euros	16 580.00	0,00	0,00	16 580.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		31 080.00	3 497,20	0,00	27 582.80
10	Dotations Fonds divers Réserves	21 004.00	37 625,12	0,00	0.00
10222	FCTVA	16 004.00	16 004,83	0,00	0.00
10223	TLE	0.00	0,00	0,00	0.00
10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	5 000.00	21 620,29	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		23 004.00	37 625,12	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		54 084.00	41 122,32	0,00	12 961.68
021	Virement de la section de fonct.	26 326.10			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	1 200.00	1 200,00		0.00
2802	Frais documents d'urbanisme	1 160.00	1 160,00		0.00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	40.00	40,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 526.10	1 200,00		26 326.10
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 526.10	1 200,00		26 326.10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		81 610.10	42 322,32	0,00	39 287.78
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		23 952,18			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 15

LIBELLE : Ecole

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 137 187,64
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	49 820,30
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	21 283,53
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	16 737,71
2183	Matériel de bureau et info.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,32
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	7 042,47
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 656,27
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	87 367,34
2313	Immos en cours-constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	87 367,34

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 53 102,45
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	53 102,45
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	53 102,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -84 085,19

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : PVR

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 24 139,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	24 139,00
238	Avances cdes immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 139,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		11 000,00	^C 0,00	0,00	11 000,00	^D 7 190,84
13	Subventions d'investissement (sf 138)	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	7 190,84
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	7 190,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -16 948,16

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					114 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					114 000,00									
101655200	CRCA				46 000,00	F		4.38	0		A		O	A-1
T1PTW011PR	Crédit Agricole Toulouse 31				38 000,00	F		2.3	0		A		O	A-1
T1PTWV018PR	Crédit Agricole Toulouse 31				30 000,00	F		3.95	0		A		O	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					36 982,00									
16873 Emprunts auprès département (total)					36 982,00									
001	Département				36 982,00			0	0		A		O	A-1
Total général					150 982,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				38 636,98					35 141,81	2 668,97	0.00	0.00
1641 Emprunts en euros (total)				38 636,98					35 141,81	2 668,97	0.00	0.00
101655200	N			11 704,00	2,00	F		4,404	3 578,60	669,37	0.00	0.00
T1PTW011PR	N			0,00	-1,00	F		2,3	30 000,00	874,00	0.00	
T1PTWV018PR	N			26 932,98	12,00	F		3,95	1 563,21	1 125,60	0.00	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				9 867,00					2 465,00	0,00	0.00	0.00
16873 Emprunts auprès département (total)				9 867,00					2 465,00	0,00	0.00	0.00
001	N			9 867,00	3,00			0	2 465,00	0,00	0.00	0.00
Total général				48 503,98					37 606,81	2 668,97	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	48 503,98					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		45 965.00	45 606.81
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 965.00	45 606.81
1641	Emprunts en euros	43 500.00	43 141.81
1687	Autres dettes	2 465.00	2 465.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	45 606,81	23 643,73	0,00	69 250,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		43 530.10	III 17 204.83
Ressources propres externes de l'année (a)		16 004.00	16 004.83
10222	Dotations Fonds divers Réserves	16 004.00	16 004.83
10223	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		27 526.10	1 200.00
2802	Amortissement des immobilisations	1 160.00	1 160.00
28041512	Amortissement des immobilisations	40.00	40.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	26 326.10	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	17 204.83	0.00	23 952.18	0,00	41 157,01

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 69 250,54
Ressources propres disponibles	IV 41 157,01
Solde	V = IV - II (3) -28 093.53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	1	1	1	0	1
Secrétaire de Mairie	A	0	1	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	4	5	5	0	5
Adjoint technique 2ème classe	C	1	4	5	5	0	5
FILIERE ANIMATION (i)		0	1	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	6	7	7	0	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	379 501,00	0,000	9,800	0,000	38 063,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	241 687,00	0,000	9,750	0,000	21 450,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 020,00	0,000	51,000	0,000	9 741,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	640 208,00	0,000			69 254,00	0,000

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		CA	2015
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le le Maire,
A SAINT-CEZERT, le 21/03/2016
Le le Maire,

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A SAINT-CEZERT, le 21/03/2016

Date de convocation : 15/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

BOSC Gilles	
BUTTO Claude	
BUTTO Patrick	
COSTES Jean-Pierre	
DARLES Monique	
GASPARIK Karine	
INFANTI Lucien	
JACOB René	
LAFON Fabienne	
OLIVEIRA SOARES Caroline	
SOURIAC Fabien	

Certifié exécutoire par le le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-CEZERT, le 21/03/2016

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		CA	2015
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
p.26	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.28	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
p.30	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.31	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.32	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.34	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.35	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.36	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)